



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**N° 15-2021**

---

**OBJET :**

Réglementation de  
la circulation  
rue de GLATIGNY

**Le Maire de la Commune de COULOMMES,**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande faite par la société SN DUVAL Monsieur BOURRIER Maximilien 2 Rue Principale 02400 BEZU SAINT GERMAIN Représentant ENEDIS 10 Rue de la Mare Neuve 91000 EVRY COURCOURONNES

pour la réalisation d'un branchement électrique sur terrain situé rue de Glatigny 77580 COULOMMES

Considérant la permission de voirie n° DR-PV-2021-08949 DU 18 Août 2021 délivré par ARD de COULOMMIERS

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,

Vu l'intérêt général,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : A partir du 3 Septembre 2021 pour toute la durée des travaux

- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- le stationnement et le dépassement seront interdits 25 mètre en amont et en aval du lieu des travaux
- la circulation sera alternée manuellement ou par feux tricolores
- SN DUVAL mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux

**ARTICLE 2** : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par la Société SN DUVAL

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

**ARTICLE 4**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers

- SN DUVAL Monsieur BOURRIER Maximilien
- ENEDIS Madame MICALLEF Astrid

Coulommès, le 2 septembre 2021

Madame le Maire  
Françoise BERNARD